

des renseignements qu'il a obtenus, mais sans les révéler, il pourrait commenter la terrible et effrayante déclaration du président du comité des affaires extérieures, le sénateur Fulbright, portant que les événements actuels pourraient fort bien mener à la guerre avec la Chine communiste.

L'hon. Paul Martin (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, le très honorable représentant comprendra sûrement qu'il m'est impossible, à l'appel de l'ordre du jour, de traiter de la question aussi complètement que je le voudrais. De fait, comme mes entretiens avec M. Rusk doivent forcément être considérés comme étant confidentiels, je ne saurais répondre à la question d'une façon aussi détaillée que j'aimerais le faire.

Je dois dire que j'ai discuté franchement avec lui de certains aspects du problème, il y a dix jours. Ma principale préoccupation, c'est la proposition canadienne portant sur la nécessité d'un règlement négocié et sur le fait que la Commission internationale de surveillance est présentement un meilleur instrument pour atteindre à cette fin que les Nations Unies ou tout autre organisme.

L'affaire doit passer par les termes de l'accord de Genève et je pense que le secrétaire d'État l'admet maintenant. J'ai résumé les mesures prises par le Canada, de concert avec nos deux pays collègues au sein de la Commission, pour réaliser une certaine entente dans ce domaine. L'observation du sénateur Fulbright publiée dans les journaux en fin de semaine couvre sans aucun doute un domaine qui préoccupe, non seulement le sénateur Fulbright, mais le gouvernement américain et même le monde entier à l'heure présente.

J'espère que le comité des affaires extérieures aura très bientôt l'occasion de se réunir et mon très honorable ami comprendra sans doute que ma réponse ne couvre pas tous les éléments de sa question. Il sait sûrement que la procédure et les circonstances où la question, pourtant bien importante, est posée, ne me permettraient vraiment pas de donner une réponse plus complète.

LE VIETNAM—ENVOI DE TROUPES CANADIENNES

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je suis heureux que ma question n'ait pas obtenu une réponse plus courtoise. Je voudrais demander au ministre s'il y a un bien-fondé quelconque à la déclaration d'un des membres du cabinet au cours d'un programme télévisé l'autre soir, selon qui le Canada a élaboré sa propre politique et n'a pas suivi les directives des États-Unis. Puis,

le ministre a déclaré que le Canada a résisté aux pressions qui s'exerçaient sur lui pour qu'il envoie des troupes au Vietnam.

Aurait-on raison de supposer, en se basant sur le communiqué, que si ceci a été le cas dans le passé cela pourrait l'être actuellement?

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je dirai simplement que, au cours d'une conférence de presse tenue samedi après-midi, le secrétaire d'État D. Rusk, en personne, sans y être poussé et sans qu'on le lui ait demandé, a déclaré que les États-Unis n'avaient exercé et n'exerçaient aucune pression afin de pousser le Canada à jouer un rôle autre que celui qui lui est dévolu comme membre de la Commission. Je peux dire à mon très honorable ami qu'en tenant compte de ce que nous nous sommes efforcés de faire à cet égard au cours des trois dernières semaines, je suis convaincu que ce serait contraire à notre espoir de règlement négocié entre toutes les parties de pousser le Canada à jouer un rôle autre que celui que nous essayons de poursuivre dans la Commission internationale de contrôle.

L'INDUSTRIE

LA COMPAGNIE STUDEBAKER FERMERAIT SON
USINE À HAMILTON (ONTARIO)

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie. On a annoncé que la compagnie Studebaker fermerait son usine d'automobiles à Hamilton; j'aimerais poser au ministre deux questions à ce sujet. Tout d'abord, sait-il pourquoi la compagnie a décidé de cesser ses opérations? Deuxièmement, les raisons de la fermeture ont-elles quelque rapport avec les principes directeurs économiques des États-Unis ou avec l'accord canado-américain sur l'industrie de l'automobile?

L'hon. C. M. Drury (ministre de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, après un examen préliminaire du problème, nous n'avons rien pu trouver qui puisse nous laisser croire que la décision prise par la Compagnie Studebaker de cesser ses opérations à Hamilton découle de quelque façon que ce soit de l'application des principes directeurs américains. Par ailleurs, en ce qui concerne l'accord intervenu avec les États-Unis au sujet de l'industrie de l'automobile, il semble qu'il aurait permis plutôt à la Compagnie Studebaker de poursuivre ses opérations plus longtemps qu'elle ne l'aurait pu autrement.